

2020/13

COMMUNE DE RIOUX MARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mars 2020

L'an deux mil vingt, le deux mars à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de RIOUX MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaël PANNETIER, Maire.

Présents : PANNETIER G. DEMPTOS B. NAU E. ANTOINE L JALLET B. VESSIERE JF. MAIS MC. MERCADE MJ. BERNARD S

Absents excusés CONDEMINE T

Secrétaire de séance : ANTOINE L

Objet : Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de l'état de notification des taux d'imposition 2019 à savoir :

- Taxe d'habitation 8.22 %
- Taxe foncière bâti 13.44 %
- Taxe foncière non bâti 36.20 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal soit de maintenir ces taux ou bien de les modifier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents décide de maintenir ces taux pour l'année 2020 à savoir :

	Taux votés
- TH	8.22%
- TFB	13.44 %
- TFNB	36.20 %

Pour copie conforme,
Le Maire,
PANNETIER Gaël

